

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 18 (1867)  
**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** La forêt, régénération, traitement et exploitation des bois [Landolt, E.]

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La forêt, régénération, traitement et exploitation des bois.

Rédigé en vue du peuple suisse,

par E. LANDOLT, inspecteur général des forêts et professeur.

La société des forestiers suisses a décidé en 1863 de publier un manuel forestier spécialement destiné au peuple suisse, et elle en a confié la rédaction à l'auteur de l'ouvrage dont nous venons de donner le titre. Comme l'auteur le dit dans sa préface, cet ouvrage n'est pas seulement destiné à donner aux petits propriétaires les directions nécessaires pour le traitement et l'utilisation de leurs forêts, il s'adresse aussi aux grands propriétaires, aux membres des autorités de communes et de corporations, à leurs forestiers et à leurs gardes; il est destiné à seconder les hommes chargés de donner des cours à ces derniers, enfin il doit fournir à tous les amis de l'économie forestière l'occasion de se former un jugement éclairé sur la nature et l'importance de cette branche d'économie publique.

L'auteur a rempli cette tâche d'une manière à la fois complète et distinguée, aussi son ouvrage offre-t-il une lecture très-attachante, variée et instructive. Nous allons en donner une courte esquisse qui justifiera amplement ces éloges.

Dans la première partie: *la forêt et l'économie forestière en général*, l'auteur traite des forêts dans leurs rapports avec les besoins journaliers de la vie, de leur influence sur les phénomènes atmosphériques, sur le climat et le sol, sur la beauté d'un pays, sur l'état physique et intellectuel du peuple, puis il montre quelle est la tâche de l'économie forestière en Suisse, il examine en même temps les causes qui en retardent les progrès, et il indique les moyens propres à en hâter le développement et la part que l'état doit prendre dans cette œuvre.

Les forêts de la Suisse occupent  $18\frac{1}{5}\%$  de la surface totale du pays, soit  $22\frac{1}{2}\%$  de la surface productive. Les contrées les moins boisées sont les Alpes, et dans les Alpes les hautes vallées, tels que celles d'Avers et d'Urseren. Appuyé sur les calculs des experts fédéraux, l'auteur établit que les forêts de la Suisse produisent annuellement  $1\frac{1}{3}$  million de moules à bûches de 3 pieds, tandis que la consommation s'élève à 360,000 moules de plus. Une telle disproportion seule démontrerait déjà la nécessité des améliorations forestières. Mais cette nécessité paraît encore bien plus urgente

lorsque l'on considère d'un peu près l'influence de la forêt sur le pays et le peuple qui l'habite. Les forêts tempèrent les extrêmes de chaleur et de froid, elles servent de remparts contre les ouragans, elles favorisent une distribution régulière des pluies et exercent par là une influence bienfaisante sur la fertilité du sol. De plus, la forêt préserve en bien des lieux le sol du délavage et des éboulements et arrête les avalanches et les chutes de pierres. Ce sont là des vérités évidentes et par trop certaines pour celui qui connaît l'état actuel des pays où les forêts ont été ou entièrement extirpées ou fortement surexploitées, comme le sud de la France, l'Espagne, la Russie méridionale. La Suisse elle-même en fournit des exemples frappants. C'est ainsi que les hautes vallées déboisées, comme celle d'Urseren, sont bien plus froides et bien plus inhospitalières que d'autres qui sont pourtant plus élevées mais mieux boisées, comme la Haute-Engadine, et si, malgré l'extension des pâturages, les produits en ont considérablement diminué depuis que l'on a opéré dans les montagnes des coupes rases étendues, c'est un fait que l'on peut imputer en bonne partie à la destruction des forêts et à l'appauvrissement du sol qui en est la suite, particulièrement vers la limite supérieure des forêts. L'industrie-elle-même souffre de cet état anormal. En effet, par suite des variations extrêmes du niveau des eaux, les ruisseaux et les rivières qui sortent de ces régions déboisées sont très-dangereux pour les canaux et les constructions. On se demande si dans ces circonstances l'étendue actuelle de nos forêts suffit pour prévenir l'altération de notre climat et l'appauvrissement du sol, l'auteur répond affirmativement à cette question et recommande en particulier de ménager, de régénérer et de traiter judicieusement les forêts encore existantes, de rendre à la culture des bois les terrains où elles ont disparu depuis peu, de couvrir de forêts les pentes escarpées exposées au délavage, les croupes nues situées au-dessous de la limite des forêts, de boiser les bassins de réception où les cours d'eaux grossissent rapidement pour décroître ou même tarir bientôt après et d'endiguer ces torrents. Puisse la société des forestiers suisses travailler sans relâche dans cette voie! Puissent les autorités fédérales arriver à comprendre que les subsides pour les corrections de rivières et les constructions de routes dans les montagnes ne doivent jamais être accordés sans exiger des garanties propres à assurer une meilleure police forestière dans les cantons intéressés!

Quant aux moyens de relever l'économie forestière dans les cantons où elle est encore le plus arriérée, l'auteur ne les trouve ni dans les défenses

d'exportation, ni dans les mesures destinées à restreindre la consommation du bois, les hauts prix auront une bien meilleure influence, et on ne préviendra la destruction de nos forêts qu'en élevant leur produit par un aménagement soigneux et en évitant toute surexploitation. Si l'on se rappelle que les évaluations modérées des experts fédéraux ont prouvé que l'on peut, par un aménagement quelque peu rationnel, faire produire annuellement à nos forêts un surplus de matériel représentant une valeur de 8,000,000 de fr., il semble que la perspective d'une augmentation pareille devrait agir comme un levier puissant en faveur de l'économie forestière. Mais comme une grande partie des habitants du pays, particulièrement dans les montagnes, n'ont pas une idée claire et nette de l'importance de nos forêts et qu'ils s'en tiennent là-dessus aux anciennes idées, on comprend que cette perspective, quelque séduisante qu'elle soit, n'ait sur eux qu'une bien faible influence. Il faut donc chercher à éclairer toutes les classes du peuple par tous les moyens possibles, il faut que les hommes intelligents et désintéressés se réunissent et prêchent d'exemple, il faut enfin que l'état use de son droit de surveillance générale pour établir une meilleure police forestière. Il devrait exiger que l'on n'exploite jamais au-delà de ce que permet le maintien du produit soutenu, qu'on reboise les coupes rases et qu'on abolisse les abus et les mauvaises habitudes qui sont en entrave au progrès; il devrait frayer la voie en introduisant une organisation forestière convenable, en distribuant des encouragements et en donnant lui-même autant que faire se peut l'exemple d'un aménagement bien entendu de ses forêts.

Puissent ces vœux trouver leur prompte réalisation et amener enfin une époque où d'excellents projets de loi forestière ne se verront plus impitoyablement repoussés par le peuple! Puissent nos hommes d'état accorder leurs sincères sympathies à l'œuvre de la société des forestiers suisses et ne jamais lui refuser leur appui!

L'auteur parle ensuite de l'influence des conditions de propriétés et de l'étendue des mas sur l'aménagement des forêts, il dit aussi quelques mots des effets des servitudes.

Sur les 2,134,600 arpents de forêts de la Suisse, les forêts domaniales occupent une étendue de 90,000 arpents, celles des communes et des corporations 1,500,000 et celles des particuliers 544,600. Sur les 22 cantons, il n'y en a que 11 qui aient des forêts domaniales, et fatale coïncidence! ces forêts manquent précisément dans les cantons où le peuple n'a cessé de

repousser avec une opinâtrété peu éclairée les réformes forestières qui lui ont été proposées. Il est certain que, dans beaucoup de cantons, ce sont les résultats encourageants obtenus dans les forêts domaniales qui ont fait reconnaître les avantages d'un bon aménagement et facilité l'adoption d'une législation forestière. En tout cas, la présence de ces forêts a toujours l'avantage de provoquer la nomination d'employés forestiers, qui peuvent ensuite se créer un cercle d'activité plus étendu.

L'auteur s'applique ensuite à réfuter l'opinion d'après laquelle l'aménagement des forêts par les particuliers donnerait non seulement de plus forts produits que l'administration par l'état ou les communes, mais serait aussi plus favorable à la conservation du capital ; cette opinion est erronnée, surtout lorsque les propriétés sont morcelées ; en effet l'aménagement privé entraîne une perte d'accroissement que l'on peut évaluer pour le moins à  $\frac{1}{6}$  de moule par arpent et par année, ce qui fait une perte totale de 90,000 moules représentant une valeur de deux millions.

Citons encore le passage suivant où l'auteur apprécie d'une manière remarquable la position du forestier suisse :

„Le forestier qui veut remplir sa tâche ne doit pas seulement posséder les connaissances techniques indispensables, il doit avoir en outre de la persévérence et du tact, il doit pouvoir apprécier sainement les hommes et les choses au milieu desquels il est appelé à agir. Il est bien rare que le sort du forestier suisse soit digne d'envie ; la poésie qu'il pouvait espérer de trouver dans l'exercice de sa vocation s'évanouit bientôt pour faire place à une prose sèche et aride, et ce sont des épines bien plus que des roses qui attendent celui qui est appelé à surmonter les premiers obstacles. Mais ce n'est pas là un motif de se décourager, le forestier ne doit jamais oublier que ce n'est pas pour le temps actuel mais pour l'avenir qu'il travaille, et qu'il ne doit pas demander à la génération présente le prix de ses efforts ; la récompense qu'il a méritée, il l'aura dans la reconnaissance des générations futures.“

*(La fin à un prochain numéro.)*